



VILLE DE TRILPORT

5, r. du Gal-de-Gaulle

77470 TRILPORT

TÉL. 01 60 09 79 30

FAX 01 64 35 04 31

Mél:mairie@trilport.fr

Site : www.trilport.fr

Le Développement Durable au cœur du projet de territoire de Trilport

Afin de conduire un projet de territoire équilibré et durable bâti sur les principes du Développement Durable et de participer ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique en conciliant action à court terme et stratégie à moyen terme, la ville de Trilport mène parallèlement à son Plan Local d'Urbanisme un Agenda 21



Autour de l'agenda 21

Trilport a été la première commune francilienne de moins 5 000 habitants à lancer un Agenda 21 (18/11/2005). Sa mise en place a causé un bouleversement des mentalités et des modes de fonctionnement, tant chez les élus qu'au sein des services municipaux : nouvelle organisation, introduction de méthodes de travail novatrices, définition de stratégies globales et transversales, **développement de l'éco construction, récupération des eaux pluviales ...**

Autour du PLU

Le choix du Développement Durable comme matrice essentielle du projet de territoire apparaît très nettement dans le Plan Local d'Urbanisme, conduit en respectant une réelle approche environnementale. Il suit les obligations relatives à la loi SRU sur la mixité urbaine et sociale, l'objectif de concilier les 20% de logements sociaux requis, avec la qualité du bâti et la diversité qu'elle soit sociale, spatiale ou générationnelle. Le PLU privilégiera l'éco construction et tiendra compte des orientations majeures du SDRIF (notamment construire la ville sur la ville). Les priorités environnementales apparaissent dans les objectifs retenus par le Plan d'Aménagement et de Développement Durable

Deux exemples de mesures environnementales intégrés au PLU :

Favoriser l'architecture contemporaine bio climatique et instaurer des bonus de COS et d'emprise au sol, allant jusqu'à 15% pour les constructions respectant une démarche de Haute Qualité Environnementale

Un éco quartier en cœur de ville

Afin de satisfaire les demandes des riverains d'une friche industrielle enclavée et proche du Centre Ville et de la gare SNCF, d'améliorer leur cadre de vie, tout en répondant aux orientations du SDRIF, aux obligations de la commune de construire des logements aidés (au titre de la loi SRU), aux besoins

